

BULLETIN MUNICIPAL DE DECEMBRE 2015

Le mot du Maire

Encore une bonne nouvelle pour notre village : dans le cadre du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie du Puy-de Dôme 2015, nous avons obtenu un **prix départemental avec une mention spéciale pour l'implication des habitants** : bravo à la « Brigade Verte » qui continue contre vents et marées à entretenir les parterres fleuris et à débiter la décoration des abords du parking de l'ancienne gendarmerie avec des plantes rampantes et des rosiers et du chemin des écoliers avec des arbres fruitiers. Bravo à tous les anonymes qui n'hésitent pas à verser un peu d'eau dans les bacs fleuris quand ils deviennent trop secs. Bravo à tous pour le fleurissement de vos fenêtres. Mais ce prix nous donne quelques responsabilités pour l'avenir. Il nous faut envisager un 1^{er} prix départemental si nous voulons être proposés pour un prix régional c'est-à-dire l'obtention d' « une fleur » à imprimer sur le panneau d'entrée de notre village. C'est bien parti puisque nous avons dès cette année sauté une étape représentée par le prix d'encouragement. Je compte donc sur vous tous pour venir aider la « Brigade Verte » quand elle demande de l'aide et dès à présent, conserver graines et semis pour le printemps. Bien sûr, plus aucune fenêtre donnant sur la place, sur la rue principale et les rues du vieux bourg ne doit être oubliée au printemps prochain. N'hésitez pas, non plus à nous proposer du petit patrimoine à exposer à l'extérieur après avoir été repeint ou revernir. Nous attendons vos propositions dans la boîte à idées qui est celle de la mairie désormais. Et en cette fin d'automne qui ressemble au printemps, on peut encore planter des arbustes ou des plantes résistantes. Parlez en si vous en avez à Isabelle Martin qui transmettra à son mari Frank, l'organisateur de tout cela. **Encore un grand bravo !!!**



**Concours départemental
du fleurissement
et du cadre de vie
du Puy-de-Dôme 2015**

**Prix départemental
avec mention spéciale
pour l'implication des habitants**
(catégorie de moins de 500 habitants)
attribué à la commune de :

VIVEROLS
(Livradois-Forez)

L'implication des habitants n'est pas que dans les fleurs. Regardez les rues et les murs de notre village en ce moment : les branches de sapin ! nœuds et boules y « fleurissent » et il y a tellement de crèches que l'on ne peut plus les compter ! Je voudrais même proposer à tous les habitants qui ont imaginé ces crèches de photographier leur(s) œuvre(s) et de nous

en envoyer les images à la mairie viverols@wanadoo.fr. Nous pourrions en faire un document prêt à être distribué pour mieux faire connaître notre village.

Informations diverses

- Nous vous rappelons que **les vœux du maire** seront présentés à la population de Viverols le Samedi 9 Janvier à la salle des associations à 11Heures. Cela nous permettra de faire le point sur les réalisations faites et à venir. Venez nombreux avec toutes les suggestions que vous souhaitez. Nous terminerons à midi par un apéritif convivial et amical.
- Nous vous rappelons que **le repas des anciens** se déroulera « Chez Jo » le dimanche 24 Janvier à partir de midi pour ceux qui se sont inscrits. Mais les autres ne seront pas oubliés, comme à l'accoutumée.
- **Soirée de remerciements du comité des fêtes.** Le comité des fêtes nous informe que le 8 janvier à 19H se tiendra la soirée de remerciements à tous les bénévoles qui ont participé aux différentes manifestations festives de l'année 2015 : fête patronale, fête des vieux métiers, crèches, brigades vertes, course de côte, etc... Venez tous ! Après une présentation de photos, nous partagerons le verre de la bonne humeur autour de galettes des rois.
- Avec le beau temps qui persiste (et même si il pleut !), n'oubliez pas que nos anciens de la **maison de retraite** sont parfois un peu seuls. Un bras secourable pourrait leur amener un peu de joie pour se déplacer et une présence amicale leur permettrait de se rappeler leur passé. Les volontaires sont les bienvenus.
- **Aux associations qui utilisent gratuitement les locaux communaux**, nous rappelons qu'il faut bien penser à éteindre les radiateurs électriques en partant car l'électricité est chère !
- Noël et le Jour de l'an tombant un vendredi, le SIVOM d'Ambert nous demande de signaler à la population que **le ramassage des sacs jaunes de tri** se fera seulement le mardi 29 décembre au matin.
- Savez-vous que le 5 Avril 2016, **la Télévision Numérique Terrestre passera à la Haute Définition**. Sans vouloir rentrer dans le détail de cette transformation que vous pouvez trouver sur Internet recevoirlatnt.fr ou par téléphone **0970 818 818**, disons que cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la haute définition. Il faut être conscient que nos appareils de télévision fonctionnant avec une antenne ne marcheront plus s'ils ne sont pas HD. Pour vérifier, placez-vous sur la chaîne 7 ou 57. Si le sigle « arte HD » apparaît c'est bon. Sinon, il faut acheter un adaptateur compatible dans une grande surface ou dans un magasin spécialisé, autour de 25/30 euros et le 5 Avril procéder à une nouvelle recherche de chaînes.
- **Les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.** Ils nous demandent de vous rappeler quelques bons réflexes contre les cambriolages: protégez votre domicile par un système de fermeture fiable et soyez attentifs à vos clés, ne laissez pas vos objets de valeur en évidence, avant de laisser quelqu'un pénétrer, assurez-vous de son identité. En cas d'absence, n'hésitez pas à le signaler à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité/vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées. Si vous êtes victimes d'un cambriolage, prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie en composant le 17.
- **Recensement de la population.** Du 21 janvier au 20 février aura lieu la campagne de recensement de la population. Pendant cette période, l'agent recenseur choisi par la commune, Madame Laetitia Petiot, viendra à votre rencontre. Cette année vous aurez la possibilité de vous faire recenser sur internet. La procédure à suivre vous sera expliquée par votre agent recenseur, et vous la trouverez également sur www.le-recensement-et-moi.fr. Lisez attentivement la feuille jointe au bulletin de ce mois.
- **Consultations médicales.** A partir de début janvier, Cristina Bichéa, notre médecin, sera en congés « maternité ». Toutefois elle ne nous abandonne pas puisqu'elle a organisé le remplacement de son absence jusqu'à début Juin. Le Docteur TROY Olivier de St-Etienne sera présent jusqu'au 12 Février les lundis, mardis, jeudi, et vendredi de 9H à 13H et de 15H30 à 17H et les mercredis de 15H30 à 18H. Du 12 Février au 4 Mars, le docteur Jacques

Chataing reviendra suivi à nouveau par le docteur Troy jusqu'au 1^{er} Avril. Puis, le docteur Anya Bakha assurera nos soins jusqu'à début Juin. Si Cristina n'était pas présente à ce moment-là, les remplacements se poursuivraient.

- **Téléphonie mobile.** Les mesures réalisées récemment à la demande de la préfecture, confirment que Viverols est en zone blanche pour l'ensemble des prestataires : SFR passe un peu mieux! Des mesures doivent être prises par l'Etat pour y remédier mais, renseignements pris, on en a encore pour quelques mois de galère !!!
- **Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique et avoir des informations sur les aides existantes ?**

Vous êtes propriétaires occupants, usagers, vous voulez améliorer énergétiquement votre habitat (qui est votre résidence principale) ? Avant toute démarche, contactez Amandine POURRAT – Ambassadrice de l'efficacité énergétique pour les 7 communautés de communes de l'Arrondissement d'Ambert. 06 86 70 18 47 ; 04 73 95 36 40

amandine.pourrat@cc-ambert.com

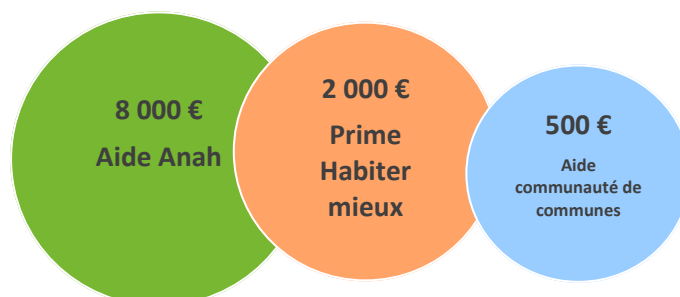
Permanences sur rendez-vous à la maison des services de Viverols : le 1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois. Si les jours proposés ne vous conviennent pas, il est possible de fixer un autre RV.

Elle se tient à votre disposition pour vous guider et vous orienter dans votre projet. Elle vous renseigne sur les aides existantes (aides de l'Anah, crédit d'impôt transition énergétique, certificats d'économies d'énergie, éco prêt à taux zéro etc.) et vous accompagne pour le dépôt d'un dossier auprès de l'Anah (après vérification de votre éligibilité). Pour bénéficier des aides de l'Anah, le premier critère concerne les ressources. Les « revenus fiscaux de référence » ne doivent pas dépasser ces plafonds :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)
1	14 300
2	20 913
3	25 152
4	29 384
5	33 633
Par personne supplémentaire	+ 4 239

Ces plafonds s'appliquent pour des projets d'amélioration énergétique du logement (programme Habiter mieux), dans le Puy-de-Dôme. Ils sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1^{er} janvier. Le plafond de travaux subventionnables par l'Anah, pour de l'amélioration énergétique, est de 20 000€ HT. Le taux de subvention Anah est de 50%. Des modifications seront apportées en début d'année 2016.

Exemple d'un projet de travaux : un couple est propriétaire occupant ou usager, sur l'arrondissement d'Ambert, d'une maison d'environ 100 m², chauffée au fioul. Ses revenus annuels moyens s'élèvent à 17 838€. Le projet de travaux du ménage est le suivant : isolation du plancher des combles + changement de 6 menuiseries + installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) + chaudière à bois bûches. Le coût total moyen de ces travaux s'élève à 16 880 € TTC. Sans compter l'augmentation du coût de l'énergie, le retour sur investissement, pour cet exemple est de 9.37 ans. Avec les aides, le retour sur investissement est de 3.54 ans **La subvention Anah/programme Habiter mieux serait de 10 500 € HT** (certains dispositifs d'aide sont cumulables).



Les Pompiers de notre commune à l'honneur.

Le 29 novembre dernier, nos pompiers se sont retrouvés pour le traditionnel repas de fin d'année offert par la municipalité. En préambule de l'apéritif pris à la salle des associations, le Chef de Corps, Rolland BORDET, a rappelé à l'assemblée réunie, quelques points importants concernant le centre de secours de Viverols : il est composé de 19 pompiers divisés en 3 gardes. La formation de base s'effectue en 80 h pour le secourisme et 96 h pour l'incendie, tous les pompiers ont cette formation de base et sont recyclés tout au long de l'année. Cela représente environ 60 h par an entre les manœuvres tous les 1ers dimanches du mois de 7h30 à 12h et des formations certains samedis et certaines soirées la semaine. Certains pompiers se sont spécialisés en suivant des stages de feux de forêt, de formateur, de conducteur tout terrain, de chef de groupe et de secours routier. Ces formations sont très importantes pour assurer une parfaite polyvalence dans le groupe. Chaque pompier est d'astreinte une semaine toutes les 3 semaines, le reste du temps il est disponible.

Le nombre d'intervention est en forte augmentation depuis l'année dernière dans notre centre : à titre de comparaisons, en 2014 furent effectués 130 départs, pour 2015 qui n'est pas encore terminée, il y a eu 180 départs dont 103 interventions secours à personnes, 26 incendies, 12 accidents de circulation, 39 interventions diverses. Le centre de secours de Viverols est aussi sollicité sur les secteurs de St Anthème, Arlanc, Ambert et Usson en Forez. Il est important de rappeler ces chiffres car depuis que notre sirène ne retentit plus au-dessus de la poste, nous mesurons différemment l'importance de notre centre de secours. Les interventions de secourisme durent en moyenne 3 à 4 heures suivant l'hôpital où sont transportées les victimes, Ambert, Montbrison, Le Puy ou même St Etienne ou Clermont et cela de jour comme de nuit.

A la lecture de ces lignes notons qu'il s'agit, pour chaque pompier, d'un engagement volontaire: tous les temps de formations, de manœuvres et d'interventions sont pris sur les temps libre, de vacances et de travail. Nous savons qu'il est déjà parfois difficile de concilier vie professionnelle et vie privée, mais dans le cas des sapeurs-pompiers volontaires, le caractère aléatoire et parfois dangereux des interventions est aussi à prendre en compte. L'une des difficultés pour assurer le nombre requis de pompiers pour les interventions est l'éloignement de la caserne du lieu de travail de certains volontaires. En effet le délai pour rallier la caserne doit être court pour que l'intervention soit efficace. C'est pourquoi nos pompiers sont de plus en plus demandés en intervention sur les communes voisines plus grandes, qui peinent à rassembler leurs équipes en cours de journée.

En ces temps troublés où notre société cherche désespérément des repères solides, les valeurs universelles des pompiers volontaires sont un exemple à suivre: **sauvegarde et respect des Hommes, sens du secours, de l'assistance et de la solidarité. Ajoutons à ceci disponibilité, solidarité et dévouement.** Les hôpitaux ne se rapprocheront pas de nous, bien au contraire. Le besoin de sécurité est fondamental pour tous et il conditionne nos existences. Notre commune et la Vallée de l'Ance sont certes accueillantes mais ne comptons pas seulement sur cela pour garder et attirer des habitants, sachons conserver le tissu économique, associatif et social existant: nous savons tous l'importance de conserver un centre de secours dans notre commune et pour notre vallée. Au même titre que la préservation de nos commerces, artisans, agriculteurs, services, préserver notre centre de secours est primordial pour l'avenir. La moyenne d'âge des pompiers bénévoles du centre de secours de Viverols est vieillissante : pour cela comme chaque année, nous espérons voir arriver de nouveaux jeunes. Les conditions de recrutement vous seront précisées ultérieurement.

Une journée « portes ouvertes » sera organisée fin janvier. Elle vous permettra de découvrir l'environnement dans lequel évoluent nos pompiers : la caserne, le matériel, les tenues, les systèmes d'alertes... Vous pourrez échanger avec eux sur l'organisation du centre de secours, les tâches et responsabilités de chacun. Gageons que cette journée d'échanges saura démystifier l'acte volontaire d'être pompier et éveiller de nouvelles vocations.